



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Cinquième Commission
Points 136 et 96 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

**Progrès de l'informatique et des télécommunications
et sécurité internationale**

Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/73/L.37](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À la 31^e séance, le 8 novembre 2018, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/73/L.37](#), par 139 voix contre 11, avec 18 abstentions. La Commission était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/73/L.72](#)).

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 3, 4 et 5 du projet de résolution [A/C.1/73/L.37](#), l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général de poursuivre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux désignés selon le principe d'une répartition géographique équitable, qui sera créé en 2019, et compte tenu des constatations et recommandations figurant dans les rapports susmentionnés, l'examen des mesures collectives qui pourraient être prises pour parer aux risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité informatique, et notamment des normes, règles et principes de comportement responsable des États, des mesures de confiance et de renforcement des capacités et de la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation des



technologies de l'information et des communications par les États, en vue de définir une vision commune et de l'appliquer efficacement, et de lui présenter à sa soixante-seizième session un rapport sur les résultats de cette étude, assorti d'une annexe contenant les contributions nationales des experts gouvernementaux sur la question de savoir comment le droit international s'applique à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États ;

b) Prie également le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, agissant au nom des membres du Groupe d'experts gouvernementaux et au moyen des ressources existantes et des contributions volontaires, de collaborer avec les organisations régionales compétentes, dont l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour organiser une série de consultations au sujet des questions relevant du mandat du Groupe avant ses sessions ;

c) Prie en outre la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux d'organiser deux réunions consultatives informelles à composition non limitée de deux jours chacune, afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, lesquelles seront communiquées par la présidence au Groupe d'experts gouvernementaux pour examen.

III. Activités proposées : rapport avec le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 (Désarmement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019 (voir [A/71/6/Rev.1](#)), ainsi que des chapitres 2 [Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, [A/72/6 \(Sect. 2\)](#)] et 4 [Désarmement, [A/72/6 \(Sect. 4\)](#) et [A/72/6 \(Sect. 4\)/Corr.1](#)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. La demande formulée au paragraphe 3 du projet de résolution signifierait qu'un groupe d'experts gouvernementaux composé de 25 membres et chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale tiendrait les réunions suivantes : a) une session de cinq jours en 2019 à New York, qui comprendrait 10 séances avec interprétation dans les six langues officielles ; b) deux sessions de cinq jours en 2020 à Genève, qui comprendraient 20 séances avec interprétation dans les six langues officielles ; c) une session de cinq jours en 2021 à New York, qui comprendrait 10 séances avec interprétation dans les six langues officielles. Par ailleurs, la demande formulée au paragraphe 5 du projet de résolution signifierait que se tiendraient à New York les réunions consultatives informelles suivantes : a) une session de deux jours en 2019, qui comprendrait quatre séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles ; b) une session de deux jours en 2020, qui comprendrait quatre séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2019, 2020 et 2021. En 2019, le montant à prévoir au titre des services de séance, soit 107 800

dollars, serait imputé sur les ressources existantes. Pour 2020 et 2021 toutefois, les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de séance se chiffrent respectivement à 199 800 dollars et 84 000 dollars. En outre, il serait nécessaire d'avoir recours aux services d'un ingénieur du son et à des services d'enregistrement à l'appui des sessions organisées à Genève, ce qui entraînerait en 2020 des dépenses supplémentaires d'un montant de 7 000 dollars au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)]¹.

5. Par ailleurs, la demande formulée au paragraphe 3 du projet de résolution représenterait pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences une charge de travail supplémentaire au titre de la documentation, à savoir : en 2019, quatre documents d'avant session (38 000 mots) et un document d'après session (5 000 mots) à produire dans les six langues officielles ; en 2020, deux documents d'après session (16 000 mots) à produire dans les six langues officielles ; en 2021, un document d'après session (10 500 mots) à produire dans les six langues officielles. En outre, la demande formulée au paragraphe 5 représenterait également pour le Département une charge de travail supplémentaire au titre de la documentation, à savoir : en 2019, deux documents d'avant session (3 800 mots), huit documents de session (16 000 mots) et un document d'après session (6 000 mots) à produire dans les six langues officielles ; en 2020, huit documents d'avant session (15 800 mots), quatre documents de session (8 000 mots) et un document d'après session (6 000 mots) à produire dans les six langues officielles. En 2019, le montant à prévoir au titre de la documentation, soit 113 200 dollars, serait imputé sur les ressources existantes. Pour 2020 et 2021 toutefois, les ressources supplémentaires à prévoir au titre de la documentation se chiffrent, respectivement, à 146 100 dollars et 31 900 dollars.

6. La demande formulée au paragraphe 4 du projet de résolution signifierait que le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat organiserait, pour le Président et deux membres du Groupe d'experts gouvernementaux (accompagnés d'un fonctionnaire du Secrétariat et d'un consultant), une série de consultations avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les consultations se tiendraient aux sièges des organisations régionales susmentionnées. Deux journées de consultations seraient organisées parallèlement aux réunions tenues par les organisations régionales sur le thème de la cybersécurité. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 442 600 dollars, dont 142 600 dollars pour couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des participants aux réunions – à savoir : le Président du Groupe, deux experts gouvernementaux, un secrétaire et un consultant –, et 300 000 dollars au titre du partage des coûts des services de conférence avec les cinq organisations régionales. Il convient de noter que ces consultations régionales ne peuvent pas être financées au moyen des ressources déjà inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. La mise en œuvre de l'activité sera subordonnée au versement de contributions volontaires.

¹ Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2), ce chapitre s'intitulera « chapitre 29E [Administration (Genève)] » à partir de 2019 au lieu de « chapitre 29F [Administration (Genève)] ».

V. Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

7. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour ce qui est des activités devant être exécutées au cours de l'exercice, comme suit :

Sous-programme 4 : Information et sensibilisation

Tableau 4.22

Dans le tableau 4.22, sous « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire) », ajouter ce qui suit :

« Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

Services fonctionnels pour les réunions :

Réunions consultatives informelles (4)

Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux (10)

Documentation destinée aux organes délibérants

Documents d'avant session (6)

Documents de session (8)

Documents d'après session (2) ».

VI. Incidences financières des propositions

A. Prévisions relatives aux services de conférence

8. Un montant non renouvelable de 221 000 dollars sera imputé au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) sur les ressources déjà inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

9. Des ressources supplémentaires non renouvelables de 352 900 dollars et de 115 900 dollars seront demandées dans les projets de budget-programme pour 2020 et 2021, respectivement, afin de financer les services d'appui aux réunions et l'établissement de rapports.

10. On trouvera dans le tableau 1 le détail des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020 et 2021

(En dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	Total
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Interprétation simultanée	–	199 800	84 000	283 800

	2019	2020	2021	Total
Documentation d'avant session	–	52 200	–	52 200
Documentation de session	–	26 400	–	26 400
Documentation d'après session	–	67 500	31 900	99 400
Total partiel		345 900	115 900	461 800
Chapitre 29E [Administration, (Genève)]^a				
Ingénieur du son/services d'enregistrement	–	7 000	–	7 000
Total partiel	–	7 000	–	7 000
Total	–	352 900	115 900	468 800

^a Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2), ce chapitre s'intitulera « chapitre 29E [Administration (Genève)] » à partir de 2019 au lieu de « chapitre 29F [Administration (Genève)] ».

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

11. On estime qu'il faudra inscrire au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 un montant non renouvelable de 206 700 dollars, dont 189 400 dollars destinés à financer les frais de voyage, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des experts et du secrétaire du Groupe qui participeront aux réunions, et 17 300 dollars destinés à couvrir les honoraires et les frais de voyage d'un consultant chargé d'apporter un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat dans le cadre des préparatifs des travaux du Groupe et des services fonctionnels à lui apporter et lors des deux réunions consultatives informelles de deux jours.

12. Des montants supplémentaires non renouvelables de 410 900 et de 209 200 dollars seront demandés au titre du chapitre 4 (Désarmement) des projets de budget-programme pour 2020 et 2021, respectivement, afin de couvrir les frais de voyage, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des experts et du secrétaire du Groupe qui participeront aux réunions ainsi que les honoraires et les frais de voyage d'un consultant chargé d'apporter un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat dans le cadre des réunions.

13. On trouvera dans le tableau 2 le détail des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2
Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020 et 2021

(En dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	Total
Consultants (honoraires et frais de voyage)	17 300	32 100	19 800	69 200
Groupes spéciaux d'experts	189 400	378 800	189 400	757 600
Total	206 700	410 900	209 200	826 800

VII. Récapitulatif des incidences financières

14. On trouvera dans le tableau 3 le récapitulatif des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour 2020 et 2021.

Tableau 3

Récapitulatif des ressources supplémentaires non renouvelables à prévoir

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2019	2020	2021	Total
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	–	345 900	115 900	461 800
Chapitre 4 (Désarmement)	206 700	410 900	209 200	826 800
Chapitre 29E [Administration, (Genève)] ^a	–	7 000	–	7 000
Total	206 700	763 800	325 100	1 295 600

^a Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2), ce chapitre s'intitulera « chapitre 29E [Administration (Genève)] » à partir de 2019 au lieu de « chapitre 29F [Administration (Genève)] ».

VIII. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

15. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour financer les activités demandées aux paragraphes 3 et 5 du projet de résolution. À ce stade, à part la possibilité de financement indiquée aux paragraphes 4 et 5, il n'est pas possible de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme pour l'exercice 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 206 700 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019.

IX. Fonds de réserve

16. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

X. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

17. L'adoption du projet de résolution A/C.1/73/L.37 par l'Assemblée générale entraînerait pour 2019 des dépenses supplémentaires d'un montant de 206 700 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. L'Assemblée est donc invitée à approuver

l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 206 700 dollars, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2018-2019.

18. Des montants supplémentaires de 763 800 dollars et de 325 100 dollars (voir tableau 3) seront demandés dans les projets de budget-programme pour 2020 et 2021, respectivement, afin de financer les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux en 2020 et en 2021.
